Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 022-212203491-20260226-02_2026_21-DE

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Plestin les Grèves
Commune de TREDREZ-LOCQUEMEAU

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉDREZ-LOCQUÉMEAU

SEANCE DU 19.02.2026

Date de la convocation : 05.02.2026
Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15
Nombre de procuration : 2

Date d'affichage : 26/02/2026

L'an deux mil vingt-six et le 19 février à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE JEUNE Joël, Maire.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Jean-Michel VANDERPLANCKE, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Thierry MOREL, Vincent CADREN, Cécile DUVAL-BLAIZE, Françoise PERRIN., Frédéric PERREAU, Yolande THOMAS

Absents : Enora LE JEUNE, (procuration à Mr Joël LE JEUNE), Elise BUREAU (procuration à Mme PERRIN Françoise

Secrétaire de séance : art L.2121-15 du CGCT : Thierry MOREL.

Service de Gestion Comptable : Gwenaëlle SEVENET.

DÉLIBÉRATION N°21

TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES SUR LES ENDUITS DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE TRÉDREZ (CHAPELLE DES FONTS BAPTISMAUX ET A L'ARRIÈRE DE L'ARMOIRE À BANNIÈRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre des travaux d'entretien et de restauration de l'église Notre Dame de Trédrez, il a été constaté la nécessité d'effectuer des travaux complémentaires sur les enduits de certaines zones, à savoir :

- La chapelle des fonts baptismaux ;
- L'arrière de l'armoire à bannière.

Ces travaux complémentaires sont indispensables pour :

- Assurer la pérennité du patrimoine communal ;
- Prévenir toute dégradation supplémentaire des enduits ;
- Maintenir la sécurité et l'intégrité des lieux pour les usagers et les visiteurs.

Le montant prévisionnel de ces travaux complémentaires s'élève à 21 811.08 € TTC, conformément aux devis établis par l'entreprise LE BOULZEC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- APPROUVE la réalisation des travaux complémentaires sur les enduits de l'Eglise Notre- Dame de Trédrez (chapelle des fonts baptismaux et armoire à bannière) ;

- AUTORISE le Maire à solliciter toutes subventions, notamment auprès des Bâtiments de France, et à signer tous documents afférents à ces demandes ;

- AUTORISE le Maire à signer le devis et tout document relatif à l'engagement des travaux ;

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 022-212203491-20260226-02_2026_21-DE

La dépense correspondante est prévue au budget primitif 2026 -opération 14 – Eglise de Trédrez

Joël LE JEUNE, Maire

Délibération rendue exécutoire par affichage et transmission au représentant de l'Etat le 26.02.2026

Thierry MOREL, secrétaire de séance